

Arrêté DAJIM n° 121 /2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur **Sylvain LIZON** est nommé Vice-Président Politique Culturelle.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur  
**Jeanick BRISSWALTER**



Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

Mme. la DGSA Ressources Humaines et Modernisation

Intéressé.es